

# POUR UNE MUNICIPALITÉ ENCORE PLUS ATTENTIVE AUX PERSONNES



2017  
2021

**Plan stratégique de développement**

## ***SAINT-PAULIN***

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

RÉSOLUTION NO. 68-04-2018

## **PAGES COUVERTURES**

### **Conception et mise en page :**

Marie-Laure Elliott, Louis-Alexandre Caron et Serge Dubé

### **Photo :**

Site internet gratuit



Photo Marie-Laure Elliott

## MOT DU MAIRE

Chère concitoyenne,  
Cher concitoyen,

Ce *Plan stratégique de développement 2017-2021* est le fruit d'une démarche de plusieurs semaines, qui a mobilisé une centaine de citoyens et nécessité plusieurs séances de travail des élus et du personnel municipal. On retrouve dans ce document :

- ✚ une brève description de la *démarche de planification* que nous avons faite,
- ✚ un ensemble de données statistiques traçant le *portrait* de notre milieu,
- ✚ l'énoncé de notre *vision stratégique*,
- ✚ les *projets* que nous comptons réaliser d'ici la fin de notre mandat.

Le Conseil municipal va maintenant consacrer le reste de son mandat à réaliser ce Plan stratégique de développement.

Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont mis l'épaule à la roue, qui continuent de s'impliquer ou qui décideront de le faire. Réaliser avec vous ce que nous avons planifié avec vous et pour vous, est notre vœu le plus cher et notre meilleur gage de succès.

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is cursive and appears to read 'S. Dubé'.

Pour le Conseil municipal, Serge Dubé, maire



Photo : Gilles Bergeron

## ÉQUIPE MUNICIPALE

### ÉLUS

Maire : Serge Dubé

Responsable du secteur « Sécurité publique » : Claire Boucher

Responsable du secteur « Transport » : Claude Frappier

Responsable du secteur « Hygiène du milieu » : Laurence Requilé

Responsable du secteur « Santé et bien-être des citoyens » : Mario Lessard

Responsable du secteur « Aménagement, urbanisme et zonage » : André St-Louis

Responsable du secteur « Culture, loisirs et sports » : Jacques Frappier

### EMPLOYÉS (\*personnel régulier à temps partiel)

Directeur général : Ghislain Lemay

Directrice générale adjointe : Josée Deschesnes

Directeur du Service des travaux publics : Gilles Bergeron

Directeur intérimaire du service de sécurité incendie : Luc Picotte\*

Technicien en aménagement : Mario Dion\*

Préposé au soutien communautaire : Louis-Alexandre Caron

Secrétaire-réceptionniste : France Côté

Responsable de la bibliothèque : Louise Boucher\*

Concierge : Yves Arsenault

Ouvrier spécialisé : André Gélinas

Personnel sur appel : 15 pompiers volontaires dont 2 officiers (Denis Savard et Patrice Chevalier)

Personnel occasionnel : le personnel saisonnier d'été à l'OTJ, à l'administration et au Service des travaux publics.

## **LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION**

Pour réaliser ce Plan stratégique, nous avons suivi une démarche classique en cinq (5) étapes : le démarrage, le diagnostic, la vision, la programmation et le lancement.

### **1. Le démarrage**

Pour le démarrage, le Conseil municipal a tenu une séance de travail le 15 janvier 2018. Nous avons convenu de deux (2) orientations de travail : impliquer les citoyens et limiter notre démarche dans le temps pour consacrer l'essentiel de notre mandat de quatre (4) ans à l'action.

Puis, nous avons organisé la démarche. Nous avons choisi les thèmes de consultation, identifié nos sources d'information, choisi les groupes que nous allions consulter, défini nos outils de consultation, programmé les séances de consultation, statué sur leur déroulement et convenu d'une stratégie d'information publique.

### **2. Le diagnostic**

Pour faire l'état des lieux, nous avons accumulé l'information disponible. Nous avons d'abord versé au dossier les statistiques dont dispose le Service de développement territorial de la MRC de Maskinongé sur Saint-Paulin.

Nous avons tenu un forum élargi, adressé à toute la population, le 4 février 2018. Une cinquantaine de citoyen(ne)s ont participé aux discussions entre 13h et 16h30. Étaient aussi présent(e)s les sept (7) élu(e)s, les trois (3) employé(e)s cadres de la municipalité et le préposé au soutien communautaire. Les actes de ce forum ont fait l'objet d'un rapport au Conseil ; ce rapport incluait l'avis de plusieurs citoyens qui ont choisi de contribuer à la démarche via les réseaux sociaux et le site internet de la municipalité.

Le 6 février 2018, nous avons tenu un forum ciblé auquel ont participé, entre 13h30 et 15 h, les principaux organismes de Saint-Paulin. Les Aidants naturels, non disponibles à ce moment-là, ont acheminé leurs commentaires et suggestions par écrit au bureau municipal. Le maire, une conseillère et le directeur général ont participé à ce forum.

En soirée, ce même 6 février 2018, nous avons tenu un forum ciblé auquel ont participé des gens d'affaires de Saint-Paulin. Le maire, une conseillère et le directeur général ont participé à ce forum.

Les jeunes de l'École des Vallons ont aussi contribué en adressant à la municipalité leur vision de leur municipalité rêvée. Plusieurs suggestions pertinentes de nos jeunes ont été intégrées aux projets.

Au total, plus d'une centaine de citoyen(ne)s ont ainsi contribué à la consultation. Il s'agit d'un échantillon d'environ 10% des contribuables.

C'est à partir de toute cette information que le Conseil s'est positionné sur l'état de situation du milieu et les besoins de la population lors de la séance de travail du 15 mars 2018.

### **3. La vision**

L'information recueillie nous renseignait sur le degré de satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux. Elle nous permettait aussi de miser sur une banque de suggestions des citoyens et organismes pour améliorer la situation.

En travaillant par thèmes, nous avons identifié les résultats souhaitables pour chaque secteur d'activités de la municipalité : la sécurité publique, le transport, l'hygiène du milieu, la santé et le bien-être des citoyens, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture ainsi que

l'administration générale.

Ensuite, nous avons groupé ces résultats par projets et priorisé les actions en nous basant sur des critères de pertinence et de réalisme. Cet exercice nous a permis de constater que nos citoyens souhaitent une **MUNICIPALITÉ ENCORE PLUS ATTENTIVE AUX PERSONNES** et nous en avons fait le concept unificateur de notre Plan stratégique.

#### 4. La programmation

L'étape de la programmation a été principalement l'œuvre de l'administration. Il s'agissait ici d'établir le coût de chaque projet, d'explorer les sources de financement, d'analyser les risques et impacts de chaque projet et de répartir dans le temps leur réalisation.

Pour certains projets, la budgétisation n'était pas possible. Dans ces cas, le projet prévoit une étude de faisabilité qui y pourvoira.

#### 5. Le lancement

L'étape du lancement comprenait la mise en forme du document, son adoption par le Conseil municipal et sa diffusion. Le Conseil s'est prononcé le 4 avril 2018.

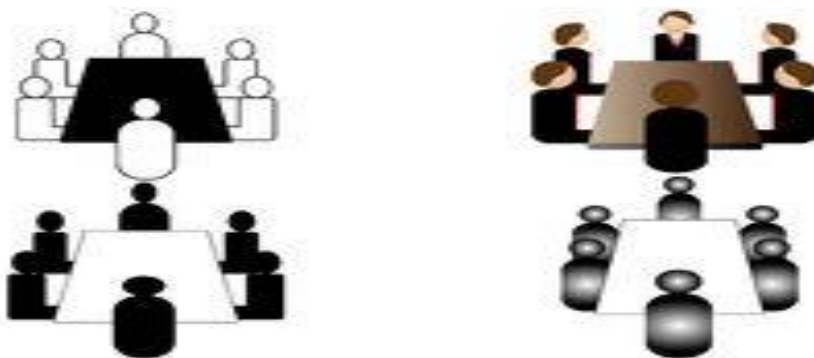


Illustration : site internet gratuit

## PORTRAIT DE SAINT-PAULIN



Photo aérienne : Aircam Inc.

Dans les pages qui suivent, on trouvera un portrait de notre municipalité comprenant divers tableaux statistiques. Les données, du *recensement 2016*, proviennent du Service de développement territorial de la MRC de Maskinongé que nous remercions de sa contribution. Évidemment, les données du tableau d'appréciation des services municipaux proviennent des citoyens de St-Paulin. Les dimensions suivantes sont traitées...

## **1. La démographie**

Tableau 1 : Population par groupes d'âge

Tableau 2 : L'âge médian de la population

## **2. La scolarité des citoyens**

Tableau 3 : Population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité

## **3. Le statut des familles**

Tableau 4 : Structure familiale

Tableau 5 : Personnes vivant seules

## **4. L'économie**

Tableau 6 : Types de logements

Tableau 7 : Revenu médian des ménages

Tableau 8 : Transferts gouvernementaux

Tableau 9 : Taux de chômage

## **5. L'appréciation des services**

Tableau 10 : Appréciation des services municipaux par la population

Tableau 1 : Population par groupe d'âge

STRATES	Saint-Paulin		MRC de Maskinongé		Ensemble du Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0-4 ans	65	4,35%	1 820	5,03%	444 930	5,45%
5-9 ans	85	5,69%	1 890	5,20%	469 165	5,75%
10-14 ans	70	4,68%	1 600	4,41%	419 160	5,13%
15-19 ans	65	4,35%	1 495	4,12%	429 825	5,26%
20-24 ans	65	4,35%	1 510	4,16%	500 100	6,13%
25-34 ans	140	9,36%	3630	10,00%	1 010 915	12,38%
35-49 ans	245	16,39%	6075	16,73%	1 576 490	19,31%
50-64 ans	435	29,10%	10000	27,54%	1 818 580	22,27%
65-79 ans	240	16,05%	6445	17,75%	1 118 670	13,70%
80 ans et +	80	5,35%	1850	5,09%	376 520	4,61%
<b>Total</b>	<b>1 495</b>	<b>100%</b>	<b>36 315</b>	<b>100%</b>	<b>8 164 360</b>	<b>100%</b>



Photo : site internet gratuit

Tableau 2 : Age médian de la population

<b>MUNICIPALITÉS</b>	<b>ÂGE MÉDIAN</b>
Charette	50,4
Louiseville	55,3
Maskinongé	49,5
Saint-Alexis-des-Monts	56,3
Saint-Barnabé	46,3
Saint-Boniface	40,4
Sainte-Angèle-de-Prémont	55,4
Saint-Édouard-de-Maskinongé	51,2
Saint-Élie-de-Caxton	52,3
Saint-Étienne-des-Grès	39,8
Sainte-Ursule	51,8
Saint-Justin	55,6
Saint-Léon-le-Grand	47,9
Saint-Mathieu-du-Parc	55,8
<b>Saint-Paulin</b>	<b>50,4</b>
Saint-Sévère	44,5
Yamachiche	43,8
<b>MRC de Maskinongé</b>	<b>50,3</b>
<b>Québec</b>	<b>42,5</b>



Photo : site internet gratuit

Tableau 3 : Population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité

NIVEAU D'ÉTUDES	Saint-Paulin		MRC de Maskinongé		Ensemble du Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun diplôme	385	30,20%	8 385	28,16%	1 323 070	21,12%
Diplôme d'étude secondaire	295	23,14%	6 410	25,95%	1 426 980	22,78%
Diplôme d'une école de métiers	280	21,96%	6 915	23,28%	1 120 730	17,89%
Diplôme d'étude collégiale	220	17,25%	4 965	16,72%	1 165 515	18,61%
Attestation universitaire	40	3,14%	855	2,88%	236 255	3,77%
Baccalauréat	45	3,53%	1955	6,58%	872 060	13,92%
Maîtrise & doctorat	10	0,78%	215	0,72%	118 955	1,90%
Population totale de 15 ans et +	1275	100%	29700	100%	6263565	100%



Illustration : site internet gratuit

Tableau 4 : Structure familiale

Caractéristiques des familles	Saint-Paulin	MRC	Québec
Couples mariés	215	5 005	1 128 355
Couples en union libre	170	4 210	749 740
<b>Total des familles en couple</b>	<b>385</b>	<b>9 220</b>	<b>1 878 095</b>
Couples sans enfants	215	5 570	970 260
Couples avec enfants	170	3 650	907 840
<b>Total des familles en couple</b>	<b>385</b>	<b>9 220</b>	<b>1 878 095</b>
1 enfant	80	1 605	356 650
2 enfants	65	1 475	384 875
3 enfants ou plus	25	570	166 315
<b>Total des familles avec enfants</b>	<b>170</b>	<b>3650</b>	<b>907 840</b>
Mères monoparentales	40	1 055	284 900
Pères monoparentales	15	455	94 565
<b>Total des familles monoparentales</b>	<b>55</b>	<b>1 510</b>	<b>379 460</b>
1 enfant	30	950	234 695
2 enfants	20	450	109 670
3 enfants ou plus	5	110	35 100
<b>Total des familles monoparentales</b>	<b>55</b>	<b>1 510</b>	<b>379 460</b>
<b>Taille moyenne des familles</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>
<b>Total des ménages</b>	<b>440</b>	<b>10 730</b>	<b>2 257 560</b>



Photo : site internet gratuit

Tableau 5 : Personnes vivant seules

Municipalité	Personnes seules
Charette	155
Louiseville	1520
Maskinongé	300
Saint-Alexis-des-Monts	545
Saint-Barnabé	165
Saint-Boniface	435
Sainte-Angèle-de-Prémont	115
Saint-Édouard-de-Maskinongé	105
Saint-Élie-de-Caxton	270
Saint-Étienne-des-Grès	455
Sainte-Ursule	215
Saint-Justin	140
Saint-Léon-le-Grand	85
Saint-Mathieu-du-Parc	225
<b>Saint-Paulin</b>	<b>225</b>
Saint-Sévère	35
Yamachiche	335
<b>MRC de Maskinongé</b>	<b>5 325</b>
<b>Québec</b>	<b>1 175 230</b>



Photo : site internet gratuit

**Tableau 6 : Types de logements**

Logements privés	Saint-Paulin	MRC	Québec
Maison individuelle non attenante	535	12 685	1 602 680
Appartement, immeuble de 5 étages ou plus	0	5	187 800
Logement mobile	5	105	23 505
Autre logement	140	3 660	1 717 680
Maison jumelée	10	320	188 245
Maison en rangée	5	160	93 350
Appartement, duplex	65	920	265 195
Appartement, immeuble de moins de 5 étages	65	2 150	1 154 955
Autre maison individuelle attenante	5	110	15 940

**Tableau 7 : Revenu médian des ménages**

Revenus médians	Saint-Paulin
Revenu médian de la famille	62 805\$
Revenu médian des familles comptant un couple seulement	54 272\$
Revenu médian des familles comptant un couple avec enfants	90 752\$
Revenu médian des familles monoparentales	38 976\$
Revenu médian des personnes seules	22 016\$



Photo : site internet gratuit

Tableau 8 : Transferts gouvernementaux

Municipalité	Vivant de transferts
Charette	22,8%
Louiseville	28,4%
Maskinongé	23,5%
Saint-Alexis-des-Monts	30,2%
Saint-Barnabé	20,8%
Saint-Boniface	17,2%
Sainte-Angèle-de-Prémont	32,4%
Saint-Édouard-de-Maskinongé	29,7%
Saint-Élie-de-Caxton	22,3%
Saint-Étienne-des-Grès	17,1%
Sainte-Ursule	27,3%
Saint-Justin	26,3%
Saint-Léon-le-Grand	22,4%
Saint-Mathieu-du-Parc	19,9%
<b>Saint-Paulin</b>	<b>24,8%</b>
Saint-Sévère	19,9%
Yamachiche	22,1%
<b>MRC de Maskinongé</b>	<b>23,0%</b>
<b>Québec</b>	<b>15,6%</b>



Illustration : site internet gratuit

Tableau 9 : Taux de chômage

Municipalité	Taux de chômage
Charette	8,2%
Louiseville	7,8%
Maskinongé	5,4%
Saint-Alexis-des-Monts	8,3%
Saint-Barnabé	6,1%
Saint-Boniface	6,4%
Sainte-Angèle-de-Prémont	6,2%
Saint-Édouard-de-Maskinongé	4,5%
Saint-Élie-de-Caxton	8,6%
Saint-Étienne-des-Grès	7,5%
Sainte-Ursule	7,4%
Saint-Justin	6,6%
Saint-Léon-le-Grand	0,0%
Saint-Mathieu-du-Parc	6,4%
<b>Saint-Paulin</b>	<b>9,2%</b>
Saint-Sévère	0,0%
Yamachiche	5,9%
<b>MRC de Maskinongé</b>	<b>6,9%</b>
<b>Québec</b>	<b>7,2%</b>



Illustration : site internet gratuit

Tableau 10

## Appréciation des services municipaux par les citoyens de Saint-Paulin

SERVICES	APPRÉCIATION			
	Très	Moyen	Peu	Pas
<b>1. Administration générale</b>				
Bureau municipal	81%	19%	0%	0%
Taxation	81%	13%	6%	0%
Site Internet	80%	20%	0%	0%
Ajout	87%	7%	6%	0%
Page Facebook	69%	31%	0%	0%
<b>2. Sécurité publique</b>				
Police	27%	27%	46%	0%
Pompiers	93%	7%	0%	0%
Ambulances	93%	7%	0%	0%
Appels urgence 9-1-1	87%	13%	0%	0%
<b>3. Transport</b>				
Voirie	67%	33%	0%	0%
Éclairage des rues	67%	33%	0%	0%
Circulation	36%	57%	7%	0%
Signalisation	50%	50%	0%	0%
Déneigement des rues	75%	25%	0%	0%
Déneigement des trottoirs	20%	73%	7%	0%
<b>4. Hygiène du milieu</b>				
Réseau d'aqueduc	86%	7%	7%	0%
Réseau d'égout	86%	7%	7%	0%
Collecte des ordures	88%	12%	0%	0%
Collecte de récupération	81%	13%	6%	0%
Activités de sensibilisation	50%	44%	6%	0%
<b>5. Santé et bien-être des citoyens</b>				
Soins de santé	63%	31%	6%	0%
Service postal	75%	19%	6%	0%
CPE Gribouillis	67%	33%	0%	0%
École des Vallons	63%	37%	0%	0%
Club FADOQ	92%	8%	0%	0%
OMH	73%	18%	0%	9%
Fabrique	57%	36%	7%	0%
Maison des jeunes	58%	42%	0%	0%
Aidants naturels	100%	0%	0%	0%

SERVICES	APPRÉCIATION			
	Très	Moyen	Peu	Pas
<b>6. Aménagement, zonage, urbanisme</b>				
Service d'urbanisme	69%	31%	0%	0%
Parc industriel	70%	30%	0%	0%
Développement économique	64%	29%	7%	0%
Développement domiciliaire	64%	29%	7%	0%
Comité industriel	67%	33%	0%	0%
Commerces	64%	29%	7%	0%
<b>7. Culture, loisirs et sports</b>				
OTJ	38%	54%	8%	0%
Parcs et terrains de jeux	50%	42%	8%	0%
Offre de loisirs	42%	42%	16%	0%
Développement culturel	36%	43%	21%	0%
Festival western	73%	27%	0%	0%
Société d'histoire et de généalogie	92%	8%	0%	0%



Photo : site internet gratuit



Photo : site internet gratuit

## VISION STRATÉGIQUE

### 1. LE CONCEPT UNIFICATEUR

Les administrations précédentes ont mis beaucoup d'énergie à faire de Saint-Paulin un village « *où le charme et la beauté se marient* ». Les propriétaires de Saint-Paulin sont fiers de leurs propriétés : ils soignent l'apparence extérieure des bâtiments, investissent dans l'aménagement paysager et la décoration, assurent la propreté et la sécurité de leur résidence. Un règlement municipal, adopté par nos prédécesseurs, établit les normes à respecter et seuls quelques bâtiments négligés restent à mettre aux normes.

La municipalité a investi dans des infrastructures dont la quantité et la qualité font la fierté des contribuables et l'envie de plusieurs municipalités de même taille qui n'en comptent pas autant. Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont pratiquement complétés; le secteur du Lac Bergeron sera raccordé sous peu ; le projet est en marche. Les parcs et terrains de jeux sont fonctionnels. Le centre multiservice est moderne et très fréquenté. Des affiches d'identification visuelle de la municipalité, des tableaux d'interprétation historique et un kiosque d'information ont été aménagés. Des lieux de détente extérieurs ont été installés. Voilà autant d'équipements et d'aménagements qui ajoutent au charme et à la beauté naturelle du décor champêtre de notre municipalité.

Le Conseil municipal réélu en octobre 2017 veut faire de Saint-Paulin ***UNE MUNICIPALITÉ ENCORE PLUS ATTENTIVE AUX PERSONNES***. La devise de Saint-Paulin est « *Fierté et Amitié* »; après plusieurs années d'investissement sur la fierté et un premier mandat axé sur l'amitié, le Conseil souhaite poursuivre son travail dans le même sens.

Conscients de l'importance du travail fait par nos prédécesseurs et au cours de notre premier mandat, nous voulons, en nous appuyant sur ces acquis, nourrir l'impulsion nouvelle à notre milieu en refaisant de l'attention aux personnes le concept unificateur de notre stratégie de développement. Ce concept se décline en plusieurs orientations qui sous-tendent et inspirent tous les projets du plan.

## **2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **2.1 La démocratie de participation**

En 1982, un futurologue américain du nom de John Naisbitt annonçait que le monde allait progressivement passer « *de la démocratie de représentation à la démocratie de participation* ». En cela, il faisait écho au Président Kennedy qui, dans son discours d'investiture de 1960, avait dit à ses concitoyens : « *Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays.* » La démocratie de participation, chez-nous, appelle à l'implication personnelle des citoyens dans les affaires municipales et, de la part des élus et du personnel municipal, elle suppose une consultation plus régulière des citoyens sur les sujets qui portent à conséquence. Pour que les gens s'impliquent, il faut qu'ils se sentent bienvenus, écoutés et reconnus. C'est à cela que veut se consacrer l'Équipe municipale.

### **2.2 La communication efficace et transparente**

Nous sommes à l'ère des communications. Les nouvelles technologies de

l'information et des communications (NTIC) sont partout présentes. Les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien. Les relations interpersonnelles sont décuplées; elles sont devenues instantanées et libérées des contraintes de temps et d'espace. Cette réalité place l'Équipe municipale, plus que jamais, sous les feux de la rampe; nous travaillons maintenant sous haute surveillance. Pour composer avec cette réalité, la communication efficace et transparente s'impose. Ce type de communication suppose des attitudes nouvelles et des moyens au goût du jour. Parmi les attitudes que nous voulons promouvoir, il y a l'ouverture d'esprit, le dialogue soutenu et le courage de faire confiance. Nous croyons que nous devons la transparence aux personnes de notre communauté en gage de respect et d'estime. Nous pensons aussi que, pour être plus efficaces, il faut moderniser nos moyens de communication et investir dans les relations publiques. Un projet du Plan stratégique y pourvoira.

### **2.3 La mise en réseau**

S'il y a une leçon à retenir de l'ère informatique, c'est la notion de réseau et la nécessité de créer des liens. Au-delà du cyberespace et des liens internet, c'est le rapprochement entre les personnes et l'amitié que nous développons en communiquant entre nous qui changent notre vie. Ce sont ces liens qui permettent de nous mobiliser rapidement pour diverses causes comme ce fut le cas récemment suite aux sinistres qui ont ébranlé les communautés de Lac-Mégantic et de l'Isle Verte. Aujourd'hui, il est de moins en moins possible d'agir seul. La mobilisation des énergies repousse les limites de l'impossible.

### **2.4 Le développement durable**

Se consacrer au développement durable, c'est aimer des enfants qui ne sont pas encore nés! Bien que confrontés à la culture de l'instantané, nous devons nous situer dans la durée pour que porte notre action. Notre attention aux personnes doit aller au-delà de l'immédiat. Nous avons une responsabilité envers nos enfants, les enfants de nos enfants et les générations futures.

Dans son processus décisionnel, nous rechercherons le meilleur équilibre possible entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux des diverses situations.

## **2.5 La gestion axée sur les résultats**

Souvent l'administration publique se contente de contrôler les « intrants » des services publics. On contrôle les présences. On scrute les déboursés. On se retranche derrière les règlements, procédures et formulaires. Et on perd de vue les « extrants », c'est-à-dire l'impact de notre action sur les personnes desservies par la municipalité. Une plus grande attention aux personnes passe par une gestion axée sur les résultats. En produisant ce Plan stratégique, nous n'avons pas cessé de nous poser les questions suivantes : « Pour qui sommes-nous là? Quel résultat veut-on produire? Dans quel délai? À quels coûts? Et, comment saurons-nous que nous avons atteint la cible? »

## **2.6 Le partenariat « gagnant-gagnant »**

Aux chicanes de clocher et à la jalousie entre citoyens, nous pensons qu'il faut apposer le partenariat « gagnant-gagnant ». Si la municipalité peut multiplier les effets de ses investissements en s'associant aux gens qui ont des idées et du succès, nous le ferons sans hésiter. La gestion axée sur les résultats ne s'embarrasse pas des préjugés et des querelles stériles. L'attention aux personnes va jusqu'au respect de ses partenaires, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, de municipalités voisines ou de quelque autre partenaire que ce soit. Nous comptons aussi, en toutes circonstances, inviter les citoyens à développer avec leur voisinage la même attitude basée sur le dialogue et la recherche de solutions « gagnant-gagnant ».

## LES PROJETS

SECTEURS D'ACTIVITÉS	PROJETS	RÉSULTATS ATTENDUS
Administration générale	4	18
Sécurité publique	4	13
Transport	3	11
Hygiène du milieu	4	13
Santé et bien-être des citoyens	4	14
Aménagement, urbanisme et zonage	3	11
Culture, loisirs et sports	3	10
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>90</b>



Photo : Jean-François Neault

## SECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Élu responsable : Serge Dubé)



Illustration : site internet gratuit

<b>SECTEUR 10 000</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
<b>PROJET # 1.1</b>	<i>Gestion des ressources humaines</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La récente réforme des Lois municipales demande aux municipalités de revoir leur règlement sur la rémunération des élus.</li> <li>• Les contrats de travail du personnel municipal viennent à échéance le 31 décembre 2018 et seront à renégocier.</li> <li>• La gestion attentive aux personnes commande le bon fonctionnement du comité de bonne entente et du comité de santé et sécurité au travail.</li> <li>• Les opérations courantes des municipalités comprennent des gestes qui reviennent chaque année et qu'il convient de consigner par écrit pour s'assurer de la rigueur de l'administration en cas d'absence ou de remplacement du personnel. L'Association des directeurs généraux a déjà produit un document en ce sens dont on s'inspirera pour se donner un calendrier formel des opérations.</li> </ul>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre à jour le règlement sur la rémunération des élus.</li> <li>2. Renégocier le contrat de travail du personnel municipal.</li> <li>3. Mettre à jour la politique administrative et salariale du personnel cadre.</li> <li>4. Tenir les rencontres du comité de bonne entente et du comité de santé et sécurité au travail en assurant leur bon fonctionnement.</li> <li>5. Produire un calendrier des opérations courantes.</li> </ol>		<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>2019</p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>2018–2021</p> <p>2020–21</p>
<b><u>Responsables</u></b>	Serge Dubé et Ghislain Lemay	
<p><b><u>Estimation des coûts et financement</u></b></p> <p>1 @ 3 : Coût à estimer en fonction du résultat des négociations. Le Conseil cherchera à maintenir la progression de la masse salariale à l'intérieur des paramètres de croissance de l'assiette fiscale de la municipalité.</p> <p>4 &amp; 5 : Pas de coûts particuliers; les dépenses minimales pour la réalisation de ces cibles proviendront du budget de fonctionnement annuel.</p>		

<b>SECTEUR 10 000</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
<b>PROJET # 1.2</b>	<i>Programme de reconnaissance</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Au cours de notre premier mandat, nous avons jeté les bases d'un programme municipal de reconnaissance : honorer nos bâtisseurs, reconnaître la réussite, encourager l'excellence.</p> <p>Plusieurs activités de reconnaissance ont été expérimentées. L'heure est venue d'institutionnaliser ces bonnes pratiques pour en faire une tradition.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Honorer nos bâtisseurs des différents secteurs d'activité économique.</li> <li>2. Féliciter les finissant(e)s du primaire et du secondaire.</li> <li>3. Féliciter les citoyen(ne)s qui se démarquent dans diverses sphères d'activités (sports, arts, recherche, etc.).</li> <li>4. Dans le cadre du Brunch du citoyen annuel, rendre hommage aux bénévoles.</li> </ol>	<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>Chaque année du mandat</p>	
<b><u>Responsables</u></b>	Serge Dubé, Ghislain Lemay et Louis–Alexandre Caron	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Les coûts minimes proviendront du budget annuel de fonctionnement.</p> <p>Rappelons, que le Brunch du citoyen est financé à partir des budgets autrefois dédiés aux activités sociales des élus et du personnel organisées dans le temps des Fêtes ainsi que de la vente de billets aux participant(e)s.</p>		

SECTEUR 10 000	ADMINISTRATION
PROJET # 1.3	<i>Programme de gestion des documents</i>
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Comme toutes les administrations, notre bureau municipal produit plusieurs documents dont la classification, l’archivage et la conservation sont vitales. La documentation officielle doit être protégée et consultée par les personnes autorisées. La loi prévoit un calendrier de conservation. Les techniques de gestion documentaire se sont raffinées (numérisation, stockage sécurisé sur le net). Au cours du dernier mandat, l’administration a entrepris la numérisation, la classification et l’archivage des nouveaux documents produits.</p> <p>Par ailleurs, la fusion des paroisses du diocèse pourrait rendre les archives propres à la population de St–Paulin difficiles d’accès. Ce patrimoine doit être préservé.</p> <p>Enfin la consultation des archives pose divers problèmes de sécurité et s’intègre difficilement aux activités courantes du bureau municipal.</p>	
<p><b><u>Résultats attendus au 31 décembre 2021</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Numériser et archiver les nouveaux documents produits.</li> <li>2. Numériser les documents archivés sur support papier.</li> <li>3. Récupérer, numériser et préserver les archives paroissiales.</li> <li>4. Mettre à jour le calendrier de conservation des documents.</li> <li>5. Mettre à jour la procédure de consultation des documents.</li> </ol>	
<b><u>Responsables</u></b>	Serge Dubé et Ghislain Lemay
<p><b><u>Estimation du coût du projet</u></b></p> <p>La Société d’histoire et de généalogie a offert ses services bénévoles pour la numérisation des archives.</p> <p>Les autres activités prévues au projet n’entraînent pas de frais particuliers.</p>	

<b>SECTEUR 10 000</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
<b>PROJET # 1.4</b>	<i>Promotion de la municipalité</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Au cours de notre premier mandat, cette mission de promotion de la municipalité a été négligée. Nous avons amélioré le site internet, créé une page Facebook et revampé l’Ajout municipal. Mais, nous n’avons pas établi et mis en œuvre un véritable plan de communication pour promouvoir l’image de marque de notre municipalité, attirer de nouveaux investisseurs et accueillir de nouveaux citoyens.</p> <p>La fusion des municipalités de Hunterstown, St–Paulin paroisse et St–Paulin village a eu lieu en 1988 ; nous pensons que 30 ans de fusion ça doit se fêter.</p> <p>La radio communautaire diffuse ses émissions de St–Léon–le–Grand depuis 10 ans et a ouvert un second studio à St–Élie–de–Caxton en mars 2018. Les autorités du 103.1 FM sont ouvertes à la possibilité d’ouvrir d’autres studios sur le territoire.</p> <p>Enfin, le Plan stratégique de développement est à refaire et constitue à la fois un outil de gestion indispensable et un moyen de promotion exceptionnel.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <p>1. Etablir et mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir St–Paulin.</p> <p>2. Organiser des festivités du 30<sup>e</sup> anniversaire de la fusion municipale.</p> <p>3. Accueillir à St–Paulin un centre de diffusion de la radio communautaire 103.1 FM.</p> <p>4. Produire et diffuser le Plan stratégique de développement de St–Paulin pour 2017–2021.</p>		<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>2019–21</p> <p>2018</p> <p>2020</p> <p>2018</p>
<b><u>Responsables</u></b>	Serge Dubé et Ghislain Lemay	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Les coûts minimes proviendront du budget annuel de fonctionnement.</p>		



Photo : Daniel Jalbert

## SECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (Élue responsable : Claire Boucher)



Photos : site internet gratuit



SECTEUR 20 000	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
PROJET # 2.1	<i>Plan d'urgence</i>	
<p><b>État de situation</b></p> <p>Actuellement, la municipalité a un <i>plan d'urgence</i> de base en cas de catastrophe naturelle (Ex. verglas 1998), d'accident ou d'incident majeur (Ex. Lac Mégantic 2013, Isle Verte 2014). On opère avec le plan standardisé du Ministère de la Sécurité publique.</p> <p>Ce plan doit être mis à jour régulièrement et être complété par une analyse des risques spécifiques à notre milieu, des protocoles d'intervention précis et des moyens de communication moderne pour faire face aux situations d'urgence.</p>		
<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre à jour le plan d'urgence municipal (phase 2).</li> <li>2. Réaliser l'analyse des risques spécifiques.</li> <li>3. Produire des protocoles d'intervention en fonction de nos risques spécifiques.</li> <li>4. Réaliser deux (2) exercices de simulation de situations d'urgence.</li> <li>5. Doter la municipalité d'un système informatisé « maison » d'appel aux citoyens.</li> </ol>	<p><b>Échéances</b></p> <p>2018</p> <p>2018</p> <p>2019</p> <p>2019 et 2021</p> <p>2020</p>	
<p><b>Responsables</b></p>	<p>Mmes Claire Boucher et Josée Deschesnes appuyées du comité de sécurité publique.</p>	
<p><b>Estimation du coût du projet et financement</b></p> <p>Le développement du système d'appel aux citoyens peut entraîner des coûts de programmation d'une application informatique d'environ 3 000\$.</p> <p>Des coûts de formation feront également partie des priorités annuelles du budget prévu à cette fin.</p>		

SECTEUR 20 000	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
PROJET # 2.2	<i>Regroupement des services</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>À la MRC de Maskinongé, une étude a été réalisée par quatre (4) maires, dont le maire de St-Paulin, pour évaluer la pertinence de regrouper les services de sécurité incendie (SSI) du territoire. Déposée en juillet 2017, cette étude établit que là où sont regroupés les services, le territoire est mieux protégé et les coûts d'opération sont à la baisse. En février 2018, le Conseil de la MRC a décidé de lancer les travaux préparatoires au regroupement des SSI et invité les municipalités à se prononcer sur leur libre participation à cette démarche. La municipalité de St-Paulin a décidé de s'impliquer. Quand les travaux seront complétés, la municipalité aura à décider si elle adhère ou non au regroupement.</p>		
<p><b><u>Résultat attendu</u></b></p> <p>1. Participer à la démarche de regroupement des SSI sur le territoire de la MRC de Maskinongé.</p> <p>2. Adhérer ou non au regroupement éventuel.</p>		<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>2018-2020</p> <p>2020</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Serge Dubé, Claire Boucher, Ghislain Lemay et Luc Picotte</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Le regroupe</p>		

SECTEUR 20 000	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
PROJET # 2.3	<i>Protection citoyenne</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>La protection citoyenne passe par trois (3) services : la protection civile, la protection policière et la protection incendie.</p> <p>La protection civile est assurée par le plan d’urgence qu’il importe de faire connaître à la population et par la communication efficace en cas d’urgence. Elle passe aussi par le bon voisinage et la surveillance de quartier (« Bon voisin, bon œil »).</p> <p>La protection policière est assurée à St–Paulin par la Sureté du Québec dont les citoyens déplorent le peu de présence sur le territoire. Les limites de vitesse ne sont pas respectées tout comme les interdictions de stationnement devant le bureau de poste et la Caisse Desjardins.</p> <p>La protection incendie est assurée par notre brigade de pompiers. Elle dépend largement aussi des citoyens eux–mêmes qui se préoccupent de maintenir leurs bâtiments conformes à la réglementation municipale et qui s’assurent d’obtenir les permis nécessaires lorsqu’ils souhaitent faire des feux à ciel ouvert.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Publiciser le plan d’urgence et le plan de communication en situation d’urgence.</li> <li>2. Réclamer une présence plus intensive de la SQ pour sécuriser la circulation et contrôler le stationnement.</li> <li>3. Procéder à l’inspection des bâtiments.</li> <li>4. Surveiller les feux à ciel ouvert sans permis.</li> </ol>		<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>Chaque année du mandat</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Mmes Claire Boucher et Josée Deschesnes appuyées du comité de sécurité publique.</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>L’inspection des bâtiments génère des dépenses d’environ 10 000\$. Le coût des autres activités sont minimes et inclus au budget de fonctionnement.</p>		

SECTEUR 20 000	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
PROJET # 2.4	<i>Protection animale</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Actuellement, la municipalité reçoit diverses plaintes de citoyens incommodés par des animaux errants (chiens et chats), par des animaux dérangeants (abolements, excréments d'animaux sur les terrains), etc.). Notre réglementation date de plusieurs années et une mise à jour s'impose. Car, la législation québécoise a modifié le statut légal des animaux : jadis considérés comme des biens meubles, les animaux ont maintenant le statut juridique d'êtres vivants dont la protection s'impose. C'est ce que font des citoyens bien intentionnés en nourrissant à l'extérieur ces animaux, ce qui peut parfois créer des problèmes au voisinage. D'où la nécessité de s'en parler.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Revoir la réglementation municipale concernant les animaux domestiques.</li> <li>2. Définir et mettre en œuvre un plan d'intervention relatif aux animaux errants et/ou nuisibles.</li> </ol>		<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>2019</p> <p>2020</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Mmes Claire Boucher et Josée Deschesnes appuyées du comité de sécurité publique.</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Les coûts du projet sont minimes et seront prévus au budget de fonctionnement.</p>		



Photo : Daniel Jalbert

## SECTEUR DU TRANSPORT

(Élu responsable : Claude Frappier)



Photo : site internet gratuit

<b>SECTEUR 30 000</b>	<b>TRANSPORT</b>	
<b>PROJET # 3.1</b>	<i>Amélioration du réseau routier</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Au cours des divers forums de discussion que nous avons tenus, plusieurs demandes d'amélioration ont été adressées (Chemin de la Robine, Chemin du Lac Bergeron, Chemin Harfang-des-Neiges, Grand-Rang, Rang Renversy, Chemin du Bout-du-Monde, rue Brodeur est). Quelques ponceaux sont à remplacer (Rang du Bout-du-Monde, rue Brodeur est). On a aussi réclamé l'amélioration de l'éclairage du Chemin des Trembles. Enfin, on a réclamé l'amélioration des trottoirs, l'arasage des trous d'homme et l'amélioration des puisards.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. À l'occasion de la prolongation des services au Lac Bergeron, restaurer les chemins municipaux du secteur.</li> <li>2. Réaliser les études préalables à la satisfaction des autres besoins exprimés et procéder à la réfection graduelle de ces artères.</li> <li>3. Réparer les ponceaux défectueux.</li> <li>4. Prévoir l'éclairage des rues selon les orientations du Conseil.</li> <li>5. Restaurer les trottoirs défectueux.</li> <li>6. Araser les trous d'homme et voir au bon fonctionnement des puisards.</li> </ol>	<p><b><u>Échéances</u></b></p> <p>2018</p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2018</p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2020</p> <p>2018 @ 2021</p>	
<b><u>Responsables</u></b>	MM. Claude Frappier et Gilles Bergeron appuyés du comité municipal de transport	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Pour la réalisation de ce projet, la municipalité investira chaque année 150 000\$, les subventions et redevances qu'elle obtiendra pour la voirie et une part substantielle de la taxe d'assise, le tout précisé chaque année lors de l'adoption du budget.</p>		

SECTEUR 30 000	TRANSPORT
PROJET # 3.2	<i>Circulation</i>
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>La circulation des VTT a fait l'objet d'une expérimentation, au cours de notre premier mandat, dans le secteur Hunterstown. Des citoyens des autres secteurs souhaitent également que le règlement municipal soit plus souple.</p> <p>Nombreuses sont les demandes pour améliorer le réseau de pistes cyclables. Une suggestion a aussi été faite pour aménager un parcours reliant le Lac Castor au Baluchon.</p> <p>De nombreux problèmes de limites de vitesse ont été soulevés.</p>	
<p><b><u>Résultat attendu</u></b></p> <p>1. Finaliser le plan de circulation de VTT et adapter la réglementation.</p> <p>2. Développer le réseau de pistes cyclables.</p> <p>3. Adapter les limites de vitesse sur les chemins municipaux aux besoins de sécurité.</p>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018</p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2018 @ 2021</p>
<b><u>Responsables</u></b>	MM. Claude Frappier et Gilles Bergeron appuyés du comité municipal de transport
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Dépenses minimales intégrées au budget de fonctionnement.</p>	

SECTEUR 30 000	TRANSPORT	
PROJET # 3.3	<i>Signalisation</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Depuis plusieurs mois des citoyens expriment le souhait que soient mises au goût du jour les pancartes de signalisation. On demande aussi d'améliorer l'information aux intersections (numéros civiques chaque côté), la délimitation des passages piétonniers et des rues piétonnières, la signalisation préventive, l'information industrielle et touristique, etc. Nous pensons que notre signalisation doit être rajeunie, mais que l'intervention en ce domaine exige un plan global et une mise en œuvre progressive pour étaler les coûts.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produire un plan global de signalisation.</li> <li>2. Définir et mettre en œuvre un programme de renouvellement de la signalisation.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2019 2020–2021</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>MM. Claude Frappier et Gilles Bergeron appuyés du comité municipal de transport</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Le renouvellement de la signalisation représente une dépense d'environ 20 000\$ qui sera étalée sur plusieurs années.</p>		



Photo : Daniel Jalbert

## SECTEUR DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (Élue responsable : Laurence Requilé)



Photo : Charles-Henri Bédard



Photo : site internet gratuit

SECTEUR 40 000	HYGIÈNE DU MILIEU	
PROJET # 4.1	<i>Branchements au réseau d'aqueduc et d'égout</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Le réseau d'aqueduc et d'égout couvre l'ensemble des secteurs propices de la municipalité à l'exception du secteur du Lac-Bergeron dont le raccordement de la quarantaine d'abonnés suit son cours.</p> <p>De plus, des résidents du Rang Beauvallon et du Chemin de la Belle-Montagne demandent à être raccordés.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Raccorder le secteur du Lac-Bergeron.</li> <li>2. Réaliser les études pour le raccordement du secteur Beauvallon/Belle-Montagne.</li> </ol>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018</p> <p>2019-2021</p>	
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Mme Laurence Requilé et M. Gilles Bergeron appuyés du comité d'hygiène du milieu</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>R 1. L'estimé du projet est de 4M\$ financés par diverses subventions gouvernementales et un règlement d'emprunt.</p> <p>R 2. L'étude de faisabilité établira le partage des coûts et les modalités de financement.</p>		

<b>SECTEUR 40 000</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
<b>PROJET # 4.2</b>	<i>Eau potable</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Le Ministère de l'environnement demande aux municipalités de réduire de 20% la consommation d'eau potable d'ici 2020; à défaut de se conformer, des pénalités financières sont à prévoir.</p> <p>Des citoyens ont fait état que certains puits privés sont à ciel ouvert et présentent des dangers pour les enfants du voisinage sans compter les risques de contamination par des animaux.</p> <p>Plusieurs ont suggérés d'encourager la collecte de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes et potagers.</p> <p>Enfin, le forage par fragmentation représente un risque pour les sources d'eau potable. Le Gouvernement a légiféré sur une distance de protection que contestent maints experts. Il a aussi remis aux municipalités le fardeau de prouver que les distances règlementaires sont insuffisantes.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire la consommation d'eau de 5%/année pour atteindre l'objectif de 20% d'ici 2020.</li> <li>2. Finaliser le recensement et la sécurisation des puits privés.</li> <li>3. Encourager la collecte de l'eau de pluie.</li> <li>4. Protéger nos sources d'eau potable.</li> </ol>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2020</p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2018 @ 2021</p>	
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Mme Laurence Requilé et M. Gilles Bergeron</p> <p>appuyés du comité d'hygiène du milieu</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Les crédits à investir dans ce projet seront discutés annuellement et inscrits au budget.</p>		

SECTEUR 40 000	HYGIÈNE DU MILIEU	
PROJET # 4.3	<i>Gestion des matières résiduelles</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Dans sa stratégie de réduction de l'enfouissement, le Conseil a décidé de restreindre la collecte des ordures ménagères et des ICI (institutions, commerces et industries). Des solutions alternatives doivent être développées pour les citoyens et les ICI.</p> <p>Par ailleurs, la stratégie gouvernementale exige le recyclage des matières organiques. La <i>Régie régionale</i> étudie présentement la mise en place d'une plateforme de compostage régionale exigeant d'énormes investissements (de l'ordre de 20M\$). Le Conseil s'interroge sur la possibilité de s'organiser localement.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire l'enfouissement selon les attentes de la stratégie gouvernementale.</li> <li>2. Ouvrir un écocentre à St-Paulin.</li> <li>3. Développer une stratégie et des moyens de gestion des résidus organiques.</li> </ol>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018</p> <p>2019</p> <p>2018–2021</p>	
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Mme Laurence Requilé et M. Gilles Bergeron appuyés du comité d'hygiène du milieu</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>La mise en place d'un écocentre représente une dépense d'environ 50 000\$. La RRGMRM a déjà accordé un crédit de 15 000\$ à la municipalité et les crédits municipaux 2017 provenant du Fonds de développement territorial de la MRC seront consacrés à ce projet (14 000\$). Au budget 2018, une provision municipale de 20 000\$ a été prévue.</p>		

<b>SECTEUR 40 000</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
<b>PROJET # 4.4</b>	<i>Protection de l'environnement</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>C'est maintenant une tradition à Saint-Paulin de participer au projet du ministère des Ressources naturelles de plantation d'arbres. Au cours des divers forums de discussion que nous avons tenus, les citoyens se sont dits prêts à s'investir davantage à ce niveau. Plusieurs suggestions ont été adressées dont les suivantes : varier les espèces d'arbres (arbres fruitiers, saules, etc.), organiser un échange de vivaces entre citoyens (réalisé au 1<sup>er</sup> mandat), créer un jardin communautaire (expérimenté au 1<sup>er</sup> mandat puis abandonné faute d'implication citoyenne).</p> <p>Par ailleurs, la municipalité collabore au projet de l'OBVRLY (Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche) de lutte à l'érosion des berges des cours d'eau. Nos citoyens sont de plus en plus sensibles à la protection des bandes riveraines et aux dommages qui résultent du drainage agricole abusif.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre le programme de plantation d'arbres.</li> <li>2. Finaliser la cartographie de nos cours d'eau.</li> <li>3. Regrouper et publiciser la réglementation applicable.</li> <li>4. Établir et mettre en œuvre une stratégie de protection des bandes riveraines en collaboration avec le milieu agricole.</li> </ol>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2018</p> <p>2018-2019</p> <p>2019-2021</p>	
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>Mme Laurence Requilé et M. Gilles Bergeron</p> <p>appuyés du comité d'hygiène du milieu</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Le financement proviendra majoritairement de subventions gouvernementales.</p>		



Photo : Daniel Jalbert

## SECTEUR SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS (Élu responsable : Mario Lessard)



Photos : site internet gratuit

SECTEUR 50 000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS	
PROJET # 5.1	<i>Politique Familles/aînés</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>L'attention aux personnes commande une politique Familles/Aînés moderne et proactive. La municipalité participe au Programme MADA (municipalité amie des aînés). Plusieurs organismes communautaires et entreprises d'économie sociales sont à l'œuvre sur le territoire et souhaitent le support de la municipalité : les Aidants Naturels, la Maison des Jeunes, l'Aide alimentaire, la FADOQ, le CAB, etc.</p> <p>L'aide aux jeunes familles soucieuses de l'environnement est demandé.</p> <p>Le nombre de personnes vivants seules à St-Paulin était de 225 au recensement 2016 (voir tableau 5). Des couples âgés et des personnes à mobilité restreinte souhaitent une aide à domicile offerte selon l'approche utilisateur/payeur.</p> <p>Le projet de résidence pour personnes âgées est en veilleuse, mais toujours sur la table de travail du Conseil.</p>		
<p><b><u>Résultat attendu</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en opération le programme de soutien aux familles pour l'utilisation de couches lavables.</li> <li>2. Soutenir les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale à l'œuvre dans la municipalité.</li> <li>3. Développer un service d'aide à domicile pour personnes seules et/ou à mobilité réduite.</li> <li>4. Soutenir l'implantation d'une résidence pour personnes âgées à St-Paulin.</li> </ol>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018</p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2018 @ 2021</p> <p>2018 @ 2021</p>	
<b><u>Responsables</u></b>	MM. Mario Lessard et Ghislain Lemay	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Coûts prévus au budget 2018 et à prévoir selon l'évolution des dossiers.</p>		

SECTEUR 50 000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS	
PROJET # 5.2	<i>Préservation des acquis</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>La municipalité dispose de trente (30) logements sociaux répartis en deux (2) immeubles, les Habitats, que gère l'Office municipal d'habitation (OMH). Le gouvernement a décidé de procéder à la fusion des OMH dans l'ensemble du Québec et favorise la fusion à l'échelle des MRC. Le Conseil est soucieux de protéger la gestion de proximité des Habitats de St-Paulin.</p> <p>Le Conseil suit de près l'évolution des services publics pour assurer le maintien de ces services à St-Paulin ; on pense ici notamment au CLSC, le Bureau de poste et la Caisse Desjardins.</p> <p>Également soucieux de préserver l'offre de services commerciaux (pharmacie, quincaillerie, marché alimentaire, etc.), le Conseil souhaite promouvoir et encourager l'achat local.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préserver la gestion de proximité des Habitats.</li> <li>2. Assurer le maintien des services publics.</li> <li>3. Assurer le maintien de l'offre commerciale par la promotion de l'achat local.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>MM. Mario Lessard et Ghislain Lemay appuyés par le CA de l'OMH</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Aucun coût.</p>		

SECTEUR 50 000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS	
PROJET # 5.3	<i>Offre de services aux citoyens</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Plusieurs réclament la couverture de tout le territoire municipal par la télévision câblée, la téléphonie IP et l'internet haute vitesse. La MRC a obtenu une subvention de 10.4M\$ pour déployer et opérer un réseau de fibre optique dans les zones « orphelines » du territoire (là où il n'y a pas de service).</p> <p>Les besoins de mains d'œuvre, de plus en plus criants, exigent l'accueil de nouveaux arrivants, dont plusieurs immigrants. Sur le territoire de la MRC, le SANA est dédié à cette mission et souhaite collaborer avec les municipalités.</p> <p>Enfin, au cours de nos consultations, plusieurs citoyens, jeunes et adultes, ont réclamé une amélioration de la restauration sur le territoire.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collaborer avec la MRC pour le déploiement sur le territoire du réseau de fibre optique et son exploitation.</li> <li>2. Développer un programme d'accueil des nouveaux arrivants.</li> <li>3. Améliorer la restauration dans la municipalité en collaboration avec l'entreprise privée.</li> </ol>	<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p>	
<b><u>Responsables</u></b>	MM. Mario Lessard et Ghislain Lemay	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Aucun coût particulier.</p>		

SECTEUR 50 000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS	
PROJET # 5.4	<i>Utilisation des immeubles de la Fabrique</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Le 28 décembre 2017, la municipalité a acquis, de la Fabrique de St-Paulin, la propriété de l'église et du presbytère. Ce dernier est utilisé par la Corporation de développement social et culturel de St-Paulin pour loger sa Clinique médicale Camille-Michaud. Les citoyens qui ont été consultés s'entendent pour que l'église, en plus de maintenir un lieu de culte, soit convertie en centre socio-culturel.</p> <p>Reste maintenant à se donner un plan détaillé d'utilisation de ces immeubles, à définir un plan d'aménagement convenant aux usages et un plan de mise à jour des installations conforme à la réglementation des édifices publics, à réaliser le montage financier requis, à exécuter les travaux et à mettre en opération le nouveau centre socio-culturel.</p>		
<p><b><u>Résultat attendu</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produire le plan d'utilisation des immeubles.</li> <li>2. Produire le plan de réfection et d'aménagement des immeubles.</li> <li>3. Procéder aux aménagements nécessaires.</li> <li>4. Mettre le nouveau centre socio-culturel en opération.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>MM. Serge Dubé, Mario Lessard et Ghislain Lemay appuyés par un comité ad hoc</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>L'étude de faisabilité y pourvoira.</p>		



Photo : Daniel Jalbert

## SECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE (Élu responsable : André St-Louis)



Photo : site internet gratuit

SECTEUR 60 000	AMÉNAGEMENT, URBANISME, ZONAGE	
PROJET # 6.1	<i>Cadre réglementaire</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Le plan d'urbanisme de Saint-Paulin et les règlements qui en découlent ne sont pas complétés. La municipalité a pris du retard en ce domaine et elle doit se conformer aux exigences gouvernementales qui prévoyaient la finalisation de ces encadrements en 2012.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil a débuté une réflexion en vue d'encadrer le développement domiciliaire à St-Paulin. L'offre devra être diversifiée, protéger l'environnement et attirer de nouveaux résidents.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter et mettre en œuvre la nouvelle réglementation générale.</li> <li>2. Finaliser, adopter et mettre en œuvre la réglementation spécifique à nos nouveaux développements domiciliaires.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>MM. André St-Louis, Mario Dion et Ghislain Lemay appuyés par le comité d'urbanisme</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Aucun.</p>		

<b>SECTEUR 60 000</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME, ZONAGE</b>	
<b>PROJET # 6.2</b>	<i>Développement économique</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Le Comité industriel de St-Paulin est toujours à l'œuvre. L'entente de partenariat conclue en 2014 encadre ses travaux et la municipalité subventionne l'organisme à la hauteur de 30 000\$/année. Les dirigeants de cet organisme avancent en âge et ont commencé à se retirer. Il est à prévoir d'autres départs au cours des prochaines années.</p> <p>Le soutien aux investisseurs de notre Parc industriel se fait sur le principe de l'incubation, qui suppose un soutien temporaire et non permanent.</p> <p>Le programme de soutien à l'investissement est rodé et le démarchage d'entreprises se poursuit.</p> <p>Une problématique de main d'œuvre se fait sentir dans notre municipalité malgré le taux de chômage le plus élevé du territoire de la MRC (9.2%) au recensement 2016 (Voir tableau 9).</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir le Comité industriel de St-Paulin (CI).</li> <li>2. Assurer la pérennité du CI.</li> <li>3. Régulariser la situation des entreprises du Parc industriel temporairement soutenues.</li> <li>4. Attirer de nouveaux investisseurs.</li> <li>5. Collaborer au recrutement de main d'œuvre nécessaire à nos entreprises.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018 @ 2021</p>
<b><u>Responsables</u></b>	Le Comité industriel	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Aucun coût additionnel pour la municipalité.</p>		

SECTEUR 60 000	AMÉNAGEMENT, URBANISME, ZONAGE	
PROJET # 6.3	<i>Espaces verts et de détente</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>La municipalité a centralisé au village ses parcs et terrains de jeu (autour du centre multiservice). Les citoyens des quartiers périphériques sont en demande d'aménagement d'espaces verts où les familles, qu'elles soient de la municipalité ou de passage, pourraient pique-niquer.</p> <p>Aux <i>Quatre Coins</i> (carrefour Laflèche/Lottinville) a été aménagée une aire de repos. Les citoyens veulent que la municipalité y installe une toilette publique. On verrait bien à cet endroit des kiosques de vente de produits maraîchers locaux. Enfin, plusieurs souhaitent qu'on y installe un tableau électronique d'affichage.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer des espaces verts en périphérie du village.</li> <li>2. Installer une toilette publique aux <i>Quatre Coins</i>.</li> <li>3. Installer un kiosque de vente de produits maraîchers locaux aux <i>Quatre Coins</i>.</li> <li>4. Installer un tableau d'affichage électronique aux <i>Quatre Coins</i>.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2019–2021 2019–2021 2018–2021 2020</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>MM. André St-Louis et Ghislain Lemay appuyés par le comité d'urbanisme</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet et financement</u></b></p> <p>Toilette : +/- 2000\$ ; tableau électronique : +/- 30 000\$ ; autres : à prévoir.</p>		



Photo : Daniel Jalbert

## SECTEUR CULTURE, LOISIRS ET SPORTS (Élu responsable : Jacques Frappier)



Photos : Louis-Alexandre Caron

SECTEUR 70 000	LOISIRS ET CULTURE	
PROJET # 7.1	<i>Gestion du secteur</i>	
<p><b><u>État de situation</u></b></p> <p>Au cours des divers forums de discussion que nous avons tenus, les citoyens ont signifié leur appréciation de l’OTJ qui peine néanmoins à recruter des membres pour son Conseil d’administration et des bénévoles pour organiser des activités. La participation citoyenne aux divers projets laisse aussi à désirer.</p> <p>La Société d’histoire et de généalogie (SHG), fondée en 2014, a bien démarré, mais le nombre de cartes de membres vendues ne suffit pas à lui assurer le financement minimal de ses opérations. Un soutien de la municipalité sera requis quelques années encore.</p>		
<p><b><u>Résultats attendus</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consolider la gestion de l’OTJ.</li> <li>2. Stimuler et valoriser le bénévolat.</li> <li>3. Soutenir la SHG de St-Paulin.</li> </ol>		<p><b><u>Échéance</u></b></p> <p>2018–2021</p>
<p><b><u>Responsables</u></b></p>	<p>MM. Jacques Frappier et Mme Josée Deschesnes appuyés du CA de l’OTJ et de la SHG</p>	
<p><b><u>Estimation du coût du projet</u></b></p> <p>Environ 3000\$/an pour la SHG.</p>		

SECTEUR 70 000	LOISIRS ET CULTURE
PROJET # 7.2	<i>Offre de services à la population</i>
<p><b>État de situation</b></p> <p>Au cours du dernier mandat, nous avons développé le Camp de jour, durant l'été, avec service de garde. Ce service est très apprécié.</p> <p>Au cours des divers forums de discussion que nous avons tenus, les citoyens, notamment les jeunes, ont demandé d'importants développements de l'offre de services. On réclame des cours d'équitation, de musique, de chant, de danse, de peinture, d'art culinaire (notamment pour les hommes vivant seuls). On demande des cours d'informatique et d'internet. On parle de concours de jeux vidéo, de joujouthèque (pour la vente et l'échange de jouets), de bar de bonbons, de parc d'amusement, de pistes cyclables et d'hébertisme, etc.</p> <p>Les jeunes du primaire réclament l'ouverture plus hâtive de la patinoire pour pouvoir l'utiliser après l'école et avant souper.</p>	
<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir le Camp de jour à son niveau d'excellence.</li> <li>2. Développer l'offre de services selon les attentes de la population, jeune et adulte.</li> <li>3. Adapter l'horaire d'ouverture de la patinoire aux besoins des jeunes du primaire.</li> </ol>	<p><b>Échéance</b></p> <p>2018–2021</p> <p>2018–2021</p> <p>2018</p>
<b>Responsables</b>	MM. Jacques Frappier et Mme Josée Deschesnes appuyés du CA de l'OTJ
<p><b>Estimation du coût du projet</b></p> <p>L'offre de services devra tendre à s'autofinancer.</p> <p>Annuellement, le Conseil décide des crédits alloués à l'OTJ.</p>	

SECTEUR 70 000	LOISIRS ET CULTURE	
PROJET # 7.3	<i>Équipements sportifs et récréatifs</i>	
<p><b>État de situation</b></p> <p>Saint-Paulin dispose d'un parc muni d'installations dont l'entretien doit être suivi pour combattre la détérioration des équipements et assurer la sécurité des utilisateurs.</p> <p>L'installation de jeux d'eau au Parc du Petit Galet a lancé le débat de l'aménagement de ce parc pour lequel une vocation reste à définir. La demande va dans le sens d'installations favorisant les activités de plein air en milieu naturel. Les jeunes réclament de nouveaux aménagements dans ce parc tels que piste cyclable, piste pour BMX, piste de karting, piste pour voitures téléguidées, piste d'hébertisme, piste de ski de fond. Le Conseil compte gérer la demande selon les principes du programme <i>Villes &amp; villages en santé</i> du Gouvernement.</p> <p>Des adeptes des sports nautiques réclament l'aménagement d'un quai public de mise à l'eau sur les rives de la Rivière-du-Loup.</p>		
<p><b>Résultats attendus</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restaurer les installations sportives et récréatives qui en ont besoin.</li> <li>2. Réaliser un plan global d'aménagement du parc du Petit Galet et assurer sa mise en œuvre progressive.</li> <li>3. Répondre autant que possible aux attentes d'aménagements et d'installations sportives.</li> <li>4. Analyser la possibilité d'aménager un quai public de mise à l'eau sur les rives de la Rivière-du-Loup et procéder s'il y a lieu.</li> </ol>	<p><b>Échéance</b></p> <p>2018</p> <p>2018-2021</p> <p>2018-2021</p> <p>2019-2020</p>	
<p><b>Responsables</b></p>	<p>MM. Jacques Frappier, Mme Josée Deschesnes appuyés du CA de l'OTJ et du Comité d'urbanisme.</p>	
<p><b>Estimation du coût du projet :</b></p> <p>À voir lors de l'étude des options.</p>		

## Les armoiries de la Municipalité de Saint-Paulin



### **Dans la partie de droite :**

La juxtaposition des trois rubans symbolise la fusion des trois municipalités.

Le ruban bleu qui enroule le « P » prend la forme d'un « S » dans son déploiement.

Ces deux lettres identifient les initiales de Saint-Paulin.

---

### **Dans la partie du haut :**

L'oiseau dans son envol symbolise la communication et l'expansion dans le milieu.

---

### **Dans la partie de gauche :**

La roue, la ferme, les vagues représentant l'industrie en évolution constante, l'agriculture en progression et les cours d'eau existants.

---

### **Les couleurs utilisées symbolisent :**

- La foi (jaune) ;
- La puissance et la joie de vivre (bleu) ;
- L'espoir, la sérénité et l'abondance (vert) ;
- L'esprit d'entreprise, l'union (rouge) ;
- L'accessibilité (blanc).

Les armoiries sont complétées par la devise « **Fierté et Amitié** ».

---

## Fleur emblème de la Municipalité de Saint-Paulin

### **L'agérate** (*Ageratum houstonianum*)

Fleurs miniatures sur plant compact et bas, de type annuel, floraison dans les teintes de bleu, mauve ou blanc.

